

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 novembre 1997, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Dans le cadre de sa politique de développement économique, la ville de Lyon souhaite réaliser un village d'activités afin d'offrir des surfaces locatives aux PME et PMI, sur une partie du terrain communautaire anciennement occupé par le collège Les Eglantines aujourd'hui désaffecté, situé 370, boulevard de Balmont, à l'angle de la rue Doyen Georges Chapas à Lyon 9.

Ce village d'entreprises comprendrait 12 locaux d'activité de 100 mètres carrés et un bâtiment de 20 bureaux de 25 mètres carrés, soit une surface hors oeuvre nette totale de 1 700 mètres carrés.

Les modalités juridiques et financières de la cession ou mise à disposition de ce terrain par bail de longue durée n'ont pas encore été formalisées ;

B - Propose d'autoriser la ville de Lyon, ou toute personne morale à elle substituée, à déposer, d'ores et déjà, une demande de permis de construire sur un terrain d'environ 1 700 mètres carrés, propriété de la Communauté urbaine ;

Vu le présent dossier ;

Oùï l'avis de ses commissions domaine et administration générale et développement économique et grands projets ;

DELIBERE

Autorise la ville de Lyon, ou toute personne morale à elle substituée, à déposer, d'ores et déjà, une demande de permis de construire sur un terrain d'environ 1 700 mètres carrés, propriété de la Communauté urbaine.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,